Conduite d’engins en sécurité – pelles et chargeurs – recyclage

REFERENCE: SEC221
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

12.0 Heures

Description

Après avoir suivi la formation de base, les conducteurs de pelles et chargeurs doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans. Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°2 de l’Association d’Assurance Accident.

Objectifs

Après avoir suivi la formation de base, les conducteurs de pelles et chargeurs doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans.

Public cible

Conducteurs de pelles et chargeurs

Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°2 de l’Association d’Assurance Accident** (www.aaa.lu).

Elle inclut une partie théorique et une partie pratique, ainsi qu’un test (théorique et pratique).

Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

Indications

Pour participer à cette formation, l'employeur est tenu de s'assurer que le candidat a été déclaré apte pour la conduite d'un tel engin par la Médecine du Travail et que cette aptitude restera valide le jour de la formation. Pour les indépendants ou les candidats qui ne sont pas salariés au Luxembourg, cette aptitude est à demander à leur médecin généraliste.

Pour pouvoir participer à la formation, les stagiaires doivent avoir suivi une formation préalable qualifiante ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins un an pour la conduite de ce type d'engin.

Les participants doivent disposer d'un certificat concernant le module de base de l'engin visé.

Le candidat doit être âgé de 18 ans minimum au début de la formation.

La participation à la partie pratique de la formation est conditionnée à la réussite du test théorique.

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident (AAA) pour les employeurs cotisant à l'AAA (www.aaa.lu).